# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES www.agriculture.gouv.fr www.alimentation.gouv.fr

Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAII ET DE LA FORÊT



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grêce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaīlande • Turnsie • Turquie • Ukraine • Vietnam.

# Tunisie

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	TUNISIE	FRANCE
Superficie km² - 2011	163 610	549 190*
Population Mhab - 2012 et évolution 2011/12	10,8 (+ 1%)	<b>65,3</b> (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH) 2012	<b>0,712</b> (94° rang mondial)	<b>0,893</b> (20 <sup>e</sup> rang mondial)
PIB Md€ - 2012	<b>36</b> (78° rang mondial)	2033 (5° rang mondial)
Taux de croissance du PIB % annuel - 2011/12	+3,6	+0
PIB / habitant € - 2012	3 297	31 144
Part de l'agriculture dans le PIB % – 2012**	8,7	2
Surface arable Mha – 2011	2,8	18,4
Terres agricoles Mha – 2011	10,1	29,1
Surface forestière Mha – 2011	1	16
Balance commerciale tous secteurs Md€ - 2012	-3,8	-45,1
Balance commerciale agroalimentaire M€	Exportations: 1324 Importations: 1976 <b>Solde:-652</b> (2011)	Exportations: 57 700 Importations: 45 800 <b>Solde: + 11 900</b> (2012)
Exportations agricoles vers l'autre pays M€ – 2012	T vers F: <b>93</b> Variation 2012/13:+12,9%	F vers T: <b>164</b> Variation 2012/13:+56,1%

<sup>\*549 190</sup> km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

## Ce qu'il faut retenir

- ♣ L'agriculture (8,7 % du PIB; environ 15 % des emplois en 2013, 18 % en comptant la pêche) et le secteur agroalimentaire (3 % du PIB) tunisiens revêtent une importance majeure pour l'économie et l'emploi du pays. 35 % de la population vit en milieu rural.
- ♣ La politique agricole était, jusqu'aux évènements de janvier 2011 qui ont conduit à la chute du régime de Ben Ali, fortement encadrée par l'État. Les territoires ruraux éloignés de la côte étaient fortement délaissés. Désormais, les trois objectifs principaux du gouvernement sont: le rééquilibrage régional, le développement de l'emploi, le rééquilibrage de la balance commerciale. Le gouvernement cherche à promouvoir des méthodes participatives de prise de décision. L'agriculture et l'agroalimentaire sont très directement concernés.
- ♣ La balance commerciale agroalimentaire de la Tunisie, autrefois équilibrée, s'est dégradée ces dernières années. La France est le 4° fournisseur de la Tunisie, la Tunisie le 45° fournisseur de la France et son 36° client.
- ♣ La Tunisie a signé un accord d'association avec l'Union européenne (UE). Les négociations qui avaient débuté s'agissant du volet agricole, sont aujourd'hui au point mort. Les autorités gouvernementales souhaitent développer et protéger la production nationale.

<sup>\*\*</sup>L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

♣ Les mesures exceptionnelles prises par l'UE et le G8 au printemps 2011 en faveur du «printemps arabe» avaient pour objectif de soutenir la transformation démocratique et le renforcement des institutions, y compris dans le secteur agricole. Aucun projet n'a vu le jour en matière agricole dans ce cadre.

◆ Les relations bilatérales couvrent des domaines variés dans le secteur agricole. La signature en juillet 2013 d'un arrangement de coopération et de partenariat ambitionne de les renforcer significativement.

#### **Production agricole**

Le secteur agricole et agroalimentaire représente 11,5 % du PIB en 2012. Le secteur agricole seul représente 8,5 % du PIB alors qu'il en représentait encore environ 11,5 % en 2007. Il revêt une importance notable au plan **social**: environ 15 % des emplois, 18 % en comptant la pêche, avec de nombreux emplois saisonniers. Le secteur procure des revenus permanents à 470 000 agriculteurs. Il joue de ce fait, un rôle essentiel dans la stabilisation des **populations en milieu rural**, qui représentent 35 % de la population tunisienne. La taille moyenne des exploitations est de 10 ha avec 75 % des exploitations en dessous de ce seuil de 10 ha.

La **superficie** de terres cultivables en Tunisie est d'environ 10 Mha dont seulement 8 % sont irriguées. La filière végétale fournit plus de 80 % de la valeur totale du secteur agricole et agroalimentaire, les 20 % restant étant issus de la filière animale.

Les **surfaces céréalières** sont de 1,5 Mha, dont environ 3% sont irriguées. Le Nord tunisien assure 80% de la production nationale. Le gouvernement a préconisé ces dernières années une réduction des surfaces plantées en céréales, et notamment en blé tendre, afin de permettre des jachères et limiter ainsi les risques d'érosion.

La production de **fruits et légumes** est essentiellement destinée à la consommation interne, à l'exception des agrumes, des dattes et des produits dérivés de la tomate et de l'olive. La culture des oliviers couvre le tiers de la surface agricole utile totale (1,5 Mha). L'arboriculture couvre 2,2 Mha, dont 400 000 ha d'amandes. **La Tunisie est le 4º producteur mondial d'huile d'olive** derrière l'Espagne, l'Italie et la Grèce. **La production d'agrumes couvre 17 200 ha** et permet des exportations, en particulier les oranges, destinées essentiellement à la France. La production de **tabac** atteint près de 15 000 t, ce qui place ce secteur en bonne position derrière les principales branches de production agroalimentaire (environ 9 %).

Dans le secteur de **l'élevage**, le cheptel tunisien est principalement constitué d'ovins (6,6 M) et de caprins (1,4 M). 350 000 ha sont consacrés à la production de fourrage. La sécheresse observée entre 1999 et 2002 a décimé 30 % du cheptel bovin estimé aujourd'hui à 680 000 têtes (nombre inférieur à celui des années 1950) d'où le besoin toujours actuel en semences, embryons et génisses. La race pure dominante est jusqu'à présent la *Prim Holstein* qui représente 44 % du cheptel. Les 56 % restant sont de races locales ou croisées, notamment à partir des races françaises Brune des Alpes et Tarentaise. La Tunisie a atteint **l'autosuffisance en lait de consommation en 2005.** Des projets en cours cherchent à améliorer l'organisation générale de la fi-

lière et la maîtrise de la qualité. La production tunisienne de viande ne suffit pas à couvrir complètement la consommation nationale (autosuffisance à hauteur de 95%, importations destinées à réguler les prix notamment en période de ramadan).

Le secteur agricole affronte des **difficultés structurelles qui découragent les investissements**, notamment dans les quelques **régions les plus éloignées** des centres d'activité économique sur le littoral, où la **pauvreté** se concentre avec un taux nettement supérieur à la moyenne nationale:

- vieillissement de la population agricole et insuffisante attractivité des études et de la formation professionnelle dans ce secteur;
- morcellement du foncier, petites exploitations, politiques de remembrement peu efficaces, insécurité foncière;
- ressources en eau et sols limitées, territoire agricole abîmé, envasement des barrages;
- faible technicité des exploitants, rendements bas et tributaires de la pluviométrie;
- système d'encadrement des filières par les offices avec des prix administrés, peu incitatifs, en particulier pour les fruits et légumes;
- difficulté d'accès au crédit pour les agriculteurs;
- insuffisance de l'appareil statistique;
- politiques agricoles encore peu participatives et ne favorisant pas l'appropriation par les agriculteurs.

L'industrie agroalimentaire contribue à hauteur de 3% du PIB, pour 20% de la valeur ajoutée industrielle et assure 80 000 emplois. Le secteur est composé de plus de 5 000 entreprises dont 650 sont exportatrices, parmi lesquelles 120 environ sont à participation étrangère.

Elle est concentrée dans les secteurs de la viande, des céréales, des huiles et des corps gras, du tabac, des boissons et des conserves. La Tunisie produit également du **vin** en quantité limitée, la production annuelle se situant aux alentours de 300 000 hectolitres. Le vignoble occupe environ 18 000 ha dont les trois quarts se situent dans le Nord-Est de la Tunisie (région de Nabeul, Mornag).

## 2. Politique agricole

En matière de **politique agricole**, figuraient dans le programme présidentiel 2009-2014, un volet sur l'adaptation au changement climatique, et un volet sur les industries agroalimentaires. Leurs modalités précises n'étaient pas publiées au moment de la chute du régime, qui n'avait pas placé l'agriculture au rang de ses priorités. Le changement de régime, maintenant stabilisé par une Constitution, devrait conduire à une prochaine **redéfinition des orientations de la politique agricole tunisienne**.

L'autosuffisance alimentaire est un objectif constant de la politique agricole tunisienne depuis l'indépendance en 1956. Elle est mesurée en termes d'équilibre de la balance commerciale, ce qui ne signifie pas, s'agissant d'un pays en voie de développement, que les besoins nutritionnels de la population soient couverts de manière uniforme sur le territoire. Le pays est structurellement importateur de céréales. Par ailleurs, depuis la longue période de sécheresse entre 1999 et 2002, il a dû recourir à des importations, notamment en lait, viande bovine et pommes de terre.

Il convient de noter que plusieurs productions font l'objet d'un monopole. L'Office tunisien des céréales détient le monopole des importations et de la collecte des céréales; les organismes de collecte privés interviennent en tant que prestataires de service pour l'office. L'Office tunisien de l'huile détient le monopole d'importation des huiles de colza et de soja commercialisées sous prix administrés ainsi que le monopole des exportations d'huile d'olive en vrac au titre du contingent communautaire. L'Office du commerce détient le monopole d'importation de riz et de sucre. La centrale d'achat du groupe public de distribution Magasin Général, est la seule société détentrice d'une licence d'importation pour les alcools revendus sur le marché national. Enfin, la Régie nationale des tabacs et des allumettes (RNTA), entreprise publique, détient le monopole de fabrication, de distribution et d'importation du tabac en Tunisie.

Le secteur agricole contribuant en moyenne à hauteur d'environ 10 % au total des exportations de biens de la Tunisie, le gouvernement souhaite accroître cette part en diversifiant les productions susceptibles d'être exportées et en mettant au niveau des standards internationaux ses laboratoires d'analyses publics dans les secteurs sanitaires et phytosanitaires. La Tunisie compte tout particulièrement développer ses exportations d'huile d'olive. Actuellement celle-ci est essentiellement exportée en vrac, en partie dans le cadre du contingent préférentiel communautaire, au profit de conditionneurs italiens qui conservent l'essentiel de la marge par le conditionnement et en réexpédient la plus grande part sur pays tiers à l'Union européenne dans le cadre du trafic de perfectionnement actif.

La Tunisie s'est par ailleurs engagée dans un vaste mouvement de modernisation de son **industrie agroalimentaire** afin de répondre au défi de la libéralisation des échanges et aux aspirations d'une population dont le niveau de vie progresse rapidement.

Les décideurs tunisiens souhaitent préparer une politique agricole rénovée prenant en compte les limites de l'agriculture tunisienne à savoir les blocages structurels, la faible productivité, les ressources limitées, dans un contexte incertain tant en termes de prix (volatilité) que de climat (changement climatique). Les principes d'une approche ascendante dans les mécanismes de décision et d'une concertation entre les différentes parties prenantes du monde agricole et rural sont mis en avant. Par ailleurs, la notion de durabilité devrait être intégrée dans l'objectif de développement du secteur agricole, au travers de trois dimensions ayant des effets significatifs sur la politique agricole:

 la dimension économique avec une amélioration de la compétitivité des productions;

- la dimension **sociale**, avec une meilleure **répartition** des fruits de la croissance entre les différentes catégories d'exploitants, les différents secteurs de production et les différentes régions agricoles;
- la dimension **environnementale** avec une gestion durable des **ressources naturelles** et l'introduction de pratiques agro-écologiques qui prennent en compte la résilience des systèmes et des niveaux de prélèvements qu'elle permet.

#### **Echanges commerciaux**

Le commerce extérieur de la Tunisie pour les produits agroalimentaires est nettement déficitaire. Les produits agricoles et agroalimentaires représentent environ 10 % des exportations tunisiennes et 11 % des importations, entraînant un déficit en 2012 de 818 M€ dans ces secteurs alors qu'il était quasiment nul en 2006. Cette évolution semble liée à une forte évolution de la demande intérieure, ainsi qu'à l'augmentation des prix des céréales, la progression des exportations étant dans le même temps beaucoup plus faible.

Les **exportations** agricoles et agroalimentaires de la Tunisie (1,3 Md€ en 2012, stable par rapport à 2011) sont constituées principalement **d'huiles** (492 M€ dont 206 M€ d'huiles d'olive), de **fruits** (200 M€ dont 153 M€ de dattes), de produits de la mer (130 M€) et de préparations à base de céréales (103 M€, dont 61 M€ pour les pâtes alimentaires) (chiffres 2011). **L'Italie** (22,7 % du marché), la **Libye** (13,9 %), la France (12,3 %) et le Maroc (8 %) sont les principaux **clients**. La production de **dattes** consommée localement est aussi largement destinée aux marchés à l'exportation. Le tonnage exporté, de l'ordre de 164 000 t, fait de la Tunisie le 4e producteur mondial tout en étant le **premier pays exportateur en valeur** (153 M€) et le second en quantité (derrière les Émirats Arabes Unis). Ce produit représente une part importante des exportations agricoles.

Les **importations** tunisiennes (2,1 Md€ en 2012) ont progressé de 6% par rapport à 2011. Elles sont dominées par les achats de **céréales** (650 M€, dont blé 400 M€, maïs 190 M€), d'huiles et corps gras (356 M€, principalement huile de soja 144 M€), d'oléagineux (211 M€, surtout soja 181 M€) et de sucre (256 M€) (chiffres 2011). Les principaux fournisseurs de la Tunisie sont les **États-Unis** (14,8%), la **France** (10,7%), l'Ukraine (8,7%), le Brésil (7,7%), l'Italie (7,2%) et l'Argentine (6,5%). La forte demande en céréales s'est accrue en 2013 du fait d'une mauvaise saison. La situation s'est inversée sur les premiers mois de 2014, avec de bonnes prévisions de récoltes céréalières.

En 2013, les exportations agroalimentaires françaises vers la Tunisie ont augmenté de 166% par rapport à 2012, atteignant 192 M€. Elles avaient baissé de 26% entre 2011 et 2012. Les ventes de **céréales**, qui représentaient 1/3 de nos ventes, expliquent ce niveau élevé. Les postes suivants étaient le **tabac** et le **sucre**.

Les **ventes tunisiennes** à la France suivent une tendance baissière depuis plusieurs années (-5%, de 106 à 101 M€ entre 2010 et 2011, encore -9% de 101 à 93 M€ entre 2011

et 2012). Les **fruits** (agrumes et dattes), qui représentent environ la moitié de nos achats, expliquent principalement cette baisse ainsi que l'huile d'olive pour cette dernière année. En 2013, ces ventes s'élèvent à 56 M€, en stagnation par rapport à l'année précédente mais en nette régression par rapport à la période antérieure à 2011.

Grâce au dynamisme de ses exports, la France présente donc toujours un **solde positif** (136 M€). Dans le domaine agricole, la **France est le 4**° **fournisseur de la Tunisie** et la Tunisie est le 45° fournisseur et 36° client de la France.

La France est très présente dans l'industrie agroalimentaire tunisienne, par les investissements directs réalisés par les entreprises françaises présentes en Tunisie comme Danone (produits laitiers et biscuiterie) en partenariat avec le groupe Delice (Hamdi Meddeb), Castel (boissons), Cristal-Lesieur (huiles), par les partenariats techniques conclus par les entreprises françaises comme Lactalis (marque Président) et Novandie (marque Mamie Nova), et également par l'implantation des enseignes françaises de grande distribution depuis 2001 (un magasin Carrefour). D'autres entreprises françaises sont implantées en Tunisie comme Agroland (arboriculture), Agrolito (culture maraîchère), Kurubis (vitiviniculture), Sanders depuis 2012 (alimentation animale), Timab (agro-chimie). La France intervient également par les ventes d'équipements aux PME. Le secteur « offshore » (location à des entreprises étrangères de terres privées ou domaniales) est peu contraignant, mais est soumis à la condition d'exporter au moins 70% de la production. Dans la pratique, ces ré-exportations atteignent souvent 100% compte tenu des difficultés de commercialisation sur le marché intérieur, ce qui en fait un secteur isolé du reste de l'économie et qui concerne le plus souvent des créneaux particuliers (ex. salades, huile d'olive, fruits en contre-saison).

#### Accords internationaux

Le sommet du **G8** de Deauville, le 27 mai 2011, avait annoncé 29 Md€ d'aide en faveur des révolutions arabes, sous forme de prêts au développement ou d'aides bilatérales, avec une mention particulière pour la Tunisie et l'Egypte, premiers pays à s'être engagés alors dans la transition démocratique.

En réponse aux « printemps arabes », 1,2 Md€ a été débloqué par l'UE (ces fonds s'ajoutant aux 5,7 Md€ initialement prévus pour la période 2011-2013) afin de parer aux besoins immédiats des pays du voisinage et de les encourager aux progrès démocratiques. La Tunisie est naturellement concernée par cette opération, et l'UE a fait part de son souhait d'adapter sa stratégie et son assistance vis-à-vis du pays afin de prendre en compte le contexte nouveau et les aspirations du peuple tunisien. Elle a annoncé se tenir prête à mobiliser l'ensemble de ses instruments pour mieux accompagner le cours des réformes politiques, économiques et sociales en Tunisie, pour renforcer ses institutions démocratiques et soutenir davantage la société civile du pays. Suite aux changements politiques intervenus début 2011 au Sud de la Méditerranée, l'UE a également initié, via l'adoption par le Conseil européen de mandats de négociation en

décembre 2011, la mise en place d'Accords de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA). Ces ALECA sont au point mort, trois ans après leur lancement.

Alors que le **soutien annuel de l'UE à la Tunisie dans le cadre de la politique de voisinage** avant la Révolution était de 77 M€, une somme de 20 M€ avait immédiatement été affectée à la Tunisie, puis une deuxième dotation de 80 M€ en 2012, afin de soutenir la relance économique, le processus de transition et l'État de droit. L'assistance de l'UE à la Tunisie a au final quasiment doublé depuis 2011 dans le cadre de l'instrument de voisinage pour atteindre 485 M€, dont 60% sous forme d'appui budgétaire (et sans compter l'assistance macro-financière de 300 M€).

En matière commerciale, la Tunisie est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis 1995. Son positionnement commercial lui permet d'exporter des produits comme l'huile d'olive ou les dattes pour lesquels elle est favorisée par les conditions naturelles, et d'importer les produits de première nécessité que la production nationale n'assure pas en quantité suffisante (céréales, sucre, viande). L'OMC lui permet aussi d'attirer fortement des investisseurs étrangers, parmi lesquels la France, qui, avec un millier d'entreprises, représente la moitié des implantations étrangères.

Un accord d'association Union européenne-Tunisie, signé le 17 juillet 1995, constitue le cadre juridique de la coopération et du partenariat entre l'UE et la Tunisie. Entré en vigueur le 1er mars 1998, il jette les bases d'une coopération globale, fondée sur la réciprocité, le partenariat et le co-développement. Le contexte nouveau amène l'Union européenne à souhaiter la conclusion, avec le gouvernement issu des prochaines élections, des discussions sur le statut avancé. Dans l'attente, la Tunisie a accédé au statut intermédiaire de partenaire privilégié de l'Union européenne le 19 novembre 2012 à Bruxelles à l'occasion de la 9e session du Conseil d'association Tunisie-Union européenne. Trois domaines, dont le développement rural et l'agriculture, seront prioritaires au sein d'un nouveau plan d'action. L'affichage de ces priorités est nouveau en Tunisie et traduit l'intérêt fort des nouvelles autorités gouvernementales pour le secteur agricole.

En matière de **jumelages européens**, la France est régulièrement impliquée. Elle a notamment conduit par le passé deux programmes d'une durée de 30 mois: renforcement des services de la qualité et de la **santé végétale** et renforcement des capacités de contrôle des **services vétérinaires**. Plus récemment, elle a mené, début 2012, un jumelage court consacré à l'« Appui à la mise en place d'un Système d'Information de prévision des surfaces céréalières par satellite ». Elle a également été leader pour le jumelage intitulé « Renforcement des capacités du Centre National de Veille Zoosanitaire », démarré en janvier 2012 et qui s'est achevé début 2014. De nouveaux jumelages pourraient voir prochainement le jour (politique agricole, statistiques, agriculture biologique...).

Une enveloppe de l'ordre de 100 M€ devrait être mobilisée dans le cadre du **programme européen de voisinage pour l'agriculture et le développement rural** (ENPARD). Il s'agit

d'une initiative inspirée des politiques de cohésion et de développement rural au sein de l'UE et à destination des futurs États Membres. Le plan d'action tunisien est en cours de négociation, mais des sujets sont déjà avancés, notamment sur les produits de terroir, le développement agricole, les organisations professionnelles tunisiennes, la structuration d'une filière oléagineuse, l'agriculture biologique, ...

Enfin, l'accord d'association instaure la création progressive d'une zone de libre-échange entre la Tunisie et l'Union européenne et prévoit le démantèlement progressif de la protection tarifaire tunisienne à l'encontre des produits européens selon un calendrier s'étalant sur une période transitoire de 12 ans.

Cette libéralisation suppose l'approfondissement des **négociations agricoles avec l'Union européenne** engagées en 2008. Si les négociations générales ont abouti rapidement au démantèlement tarifaire en matière de produits industriels, elles n'avancent plus guère actuellement sur les produits agricoles, agro-alimentaires ou de la pêche. L'UE a réitéré lors de la 10° session du Conseil d'association du 14 avril 2014 son souhait d'une relance des négociations dans le domaine. À ce jour, l'UE a toutefois accordé à la Tunisie des préférences tarifaires à un certain nombre de produits. Par exemple, la Tunisie dispose aujourd'hui d'un accès illimité à droit nul du 1er octobre au 31 mai pour ses tomates. Un contingent tarifaire lui a également été accordé sur l'huile d'olive (56 700 t).

Si la Tunisie revenait à la table des négociations, ce qui reste toutefois peu probable avant les prochaines élections prévues fin 2014, un accord pourrait techniquement survenir dans un avenir proche, y compris avant le lancement des négociations de l'ALECA, sous réserve de l'accomplissement de certains progrès, notamment en matière sanitaire et phytosanitaire. L'approfondissement favoriserait d'une part les exportations agricoles européennes, y compris françaises, et présenterait d'autre part divers avantages pour la Tunisie, notamment pour son secteur agricole: un accès facilité au marché européen; l'entrée temporaire de ses travailleurs qualifiés sur le territoire de l'Union européenne; la création d'un climat des affaires attractif et une plus grande ouverture aux investisseurs étrangers.

Avec les pays arabes, la Tunisie est membre de l'Union du Maghreb arabe, créée en 1989 dont une des commissions, l'Union maghrébine des agriculteurs, a son siège à Tunis. Son objectif consiste à renforcer la sécurité alimentaire des pays du Maghreb à travers l'intégration sous régionale et le développement des échanges commerciaux. Même si l'intérêt et la volonté politique des chefs d'État maghrébins restent forts, les difficultés de l'organisation sont nombreuses. La Tunisie a par ailleurs signé des accords prévoyant la libéralisation progressive des échanges avec l'Algérie, le Maroc et l'Égypte.

#### Relations bilatérales

Les relations franco-tunisiennes agricoles sont caractérisées par des liens historiques anciens, une coopération active dans de nombreux domaines, un volume d'échanges commerciaux conséquent et une large convergence de vues sur les principaux sujets internationaux et régionaux d'intérêt commun.

# Les relations bilatérales franco-tunisiennes

L'arrangement de coopération et de partenariat dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de l'agro-alimentaire, signé entre les deux ministres chargés de l'agriculture en juillet 2013, constitue un cadre de concertation entre les opérateurs publics comme privés des deux pays opérant dans les secteurs agricoles et agro-alimentaires.

Filière bovine. Avec l'appui de l'Institut de l'Élevage, un programme de développement de la vache Tarentaise a été mené en partenariat entre l'UCEAR (Union des Coopératives Alpes-Rhône) et le Groupement tunisien des éleveurs de race tarentaise. La dynamique engagée se poursuit avec l'appui de la filière française, de l'AFD et l'implication du SER pour structurer la filière autour de la race tarentaise.

**Indications géographiques**. Dans le cadre de différents programmes (Banque Mondiale, FAO, AFD), la France (MAAF, INAO, CIRAD) participe à la mise en place d'indications géographiques (IG).

Coopération entre offices. Un protocole de partenariat technique signé entre l'Office Tunisien des Céréales, France Export Céréales et FranceAgriMer a été renouvelé récemment.

**Développement rural**. Cette question fait l'objet d'une attention particulière via le programme de l'AFD sur la gestion des bassins versants, le programme d'appui aux acteurs locaux du développement rural en Méditerranée conduit par l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, ou bien encore l'initiative *European Neighborhood Programme for Agriculture and Rural Development* (ENPARD) de l'Union européenne. Tous les acteurs font le même constat d'une nécessité de développer des approches plus ascendantes permettant l'appropriation des acteurs du territoire, au premier rang desquels les agriculteurs.

Enseignement et formation: une trentaine d'établissements d'enseignement français et une quinzaine d'établissements tunisiens sont impliqués dans le cadre du réseau de partenariats en cours de relance. Les bourses de l'Office Méditerranéen de la Jeunesse (OMJ) permettent des échanges d'étudiants entre AgroParisTech, Montpellier Supagro et l'INA de Tunis aux niveaux master et doctorat. De jeunes fonctionnaires tunisiens sont par ailleurs régulièrement accueillis pour une année de formation dans les établissements d'enseignement supérieur français.

La Tunisie est le premier pays bénéficiaire, en montant par habitant, de l'aide publique française au développement via l'Agence Française de Développement (AFD) (projets d'aménagement centrés sur l'eau, adaptation politique de l'agriculture aux nouveaux défis: libéralisation des échanges, changement climatique, sécurité alimentaire, promotion des indications géographiques, amélioration de la gestion des périmètres irrigués).

#### Les partenariats franco-maghrébins

Un réseau des établissements d'enseignement supérieur agronomiques français, algérien, marocain et tunisien (INAT) s'est réuni une première fois en début d'année 2012 à Rabat. Agreenium contribue à l'animation du réseau à travers la gestion et la diffusion d'un bulletin de liaison aux différents partenaires.

Une convention de partenariat dans le domaine de la formation des vétérinaires officiels a également été signée entre les services vétérinaires d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, la DGAL, l'École nationale des services vétérinaires (ENSV, Marcy l'Etoile) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) en juin 2013.

Un partenariat approfondi devrait par ailleurs être développé en matière de recherche agronomique. Un séminaire « fondateur » a eu lieu fin avril 2013 à l'occasion du Salon International de l'Agriculture au Maroc sur la thématique fédératrice de « l'adaptation de l'agriculture méditerranéenne aux changements globaux ». Une prochaine rencontre devrait avoir lieu fin 2014 en Tunisie.

#### Les partenariats méditerranéens

Les pays du Maghreb s'investissent dans un certain nombre d'initiatives régionales au nombre desquelles il convient de relever:

- le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), organisme intergouvernemental de coopération agricole en Méditerranée via la recherche, la formation spécialisée et le partenariat politique. Le CIHEAM est notamment porteur de l'initiative Med AMIN visant à limiter la spéculation sur le marché des céréales par une amélioration de la transparence.
- le Dialogue 5+5 de la Méditerranée Occidentale (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye qui constituent les 5 pays de l'Union du Maghreb Arabe au Sud, et Portugal, Espagne, France, Italie, Malte au Nord) qui s'est saisi au niveau des ministres de l'agriculture de la question de la sécurité alimentaire, porteuse de risques quant à la stabilité sociale et au développement équilibré des territoires et à la stabilité de l'ensemble de la région.
- le REseau MEditerranéen de Santé Animale (REMESA), cadre commun de travail et de coopération aux 10 pays de la Méditerranée Occidentale en matière de santé animale. Ce réseau vise à l'amélioration de la prévention et de la lutte contre les principales maladies animales transfrontalières et les zoonoses par le renforcement des compétences et des capacités nationales et régionales, l'harmonisation et la coordination des activités de surveillance et de contrôle.

Sources: Banque mondiale, PNUD, Ubifrance, Commission européenne, MAAF, Service économique régional de l'Ambassade de France en Tunisie.

**COPYRIGHT**: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). Adresser les demandes à patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr.

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ:** le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION :** Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales -3, rue Barbet de Jouy -75349 Paris 07 SP